

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Band: - (1996)
Heft: 88-89

Artikel: Intervention du Ministre Thomas Füglistner, chef du Service des Suisses de l'étranger [suite et fin]
Autor: Füglistner, Thomas
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-847753>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Intervention du Ministre Thomas Füglistner, chef du Service des Suisses de l'Étranger

(suite et fin)

Le Messenger Suisse a publié dans son numéro de juin la première partie du discours prononcé par M. Füglistner lors du dernier congrès de l'UASF à Montpellier, le 11 mai.

J'aimerais maintenant aborder notre sujet principal, c'est-à-dire, le projet de réaménagement du réseau consulaire suisse en France.

L'année passée, j'ai évoqué les raisons qui ont amené le conseil fédéral à décider la restructuration du réseau extérieur de notre pays. Vu les tâches croissantes du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), mais aussi compte tenu des contraintes en matière de limitation du personnel et des dépenses en général, il ne nous reste qu'à recourir davantage aux nouvelles possibilités de communication et à celles de l'informatique toujours plus perfectionnées. Cela aura pour conséquence une centralisation des tâches consulaires et administratives.

La recherche de solutions rationnelles, moins onéreuses, tout en garantissant un niveau élevé des prestations, représente une tâche permanente pour notre département et pour le secrétariat général en particulier. C'est dans cet esprit que nous essayons de sauvegarder au maximum, pour chaque franc et fonctionnaire engagés dans cette tâche, nos intérêts conformément au rapport du Conseil fédéral sur sa politique étrangère. Au regard des moyens à disposition, nous essayons de fournir des prestations consulaires et administratives aussi bonnes que possible sur le plan de la qualité que de celui de la quantité, mais ceci toujours en conformité avec la législation en vigueur.

Pour ce faire, nous n'utilisons pas seulement les instruments traditionnels pour créer des formes de représentations plus économes quant aux ressources - comme par exemple l'augmentation des accréditations multiples ou le recours

accru à des représentations honoraires ; nous empruntons aussi de nouvelles voies. Le Centre Consulaire et Administratif (CCA) à Bonn, qui sera inauguré le 21 juin, est un exemple, la fusion de l'ambassade et du bureau de coordination à Madagascar au niveau de la gestion en est un autre. Le réseau de nos représentations en France, au sein duquel le travail consulaire et administratif se répartit sur neuf postes, mais de manière asymétrique, fait l'objet d'une attention continue. Dans le cadre de l'évaluation des mesures de rationalisation, le secrétaire général du département a nommé en janvier M. Algé Crettol, consul général adjoint à Lyon, comme chef de projet. Il faut souligner que son rapport constituera avant tout une base de discussion pour notre département. Le résultat de cette discussion fera par la suite l'objet d'une proposition qui devrait permettre au Conseil fédéral de trancher.

Rappelons ici le point déterminant dans toute décision quant à l'ouverture ou la fermeture d'une représentation : c'est d'une part l'évaluation de son importance sous l'angle de la défense des intérêts suisses (considérations générales de politique étrangère, aspects de commerce extérieur, position de la Suisse dans la communauté internationale, considérations historiques, etc.) et, d'autre part, l'encadrement des Suisses de l'étranger. Tandis que la marge de manœuvre concernant la préservation des intérêts suisses est relativement large et floue, l'importance d'une représentation suisse pour les concitoyens à l'étranger est plus nette à définir. L'effectif de la colonie suisse en tant qu'indicateur du volume des tâches dans les domaines de l'immatriculation, de l'état-civil, du contrôle militaire et de la taxe militaire, du

service des passeports et des aides, de même que le nombre de bénéficiaires AVS/AI, de retraités, le nombre de cas de protection consulaire sont des éléments déterminants. Un autre facteur important est la situation géographique : ainsi on tient compte des distances et des possibilités de communication lors du transfert des tâches à une autre représentation susceptible de travailler dans des conditions plus favorables.

Des mesures de rationalisation, c'est-à-dire, des économies d'infrastructures et de personnel, peuvent être envisagées surtout là où existent des moyens informatiques efficaces et où une grande partie des affaires sont traitées par correspondance. La France réunit ces deux exigences et pourrait donc offrir des conditions propices à la centralisation du traitement des affaires sous une forme à définir. Il nous faut donc examiner la création d'un ou plusieurs Centres Consulaire et Administratifs (CCA) ou le réaménagement du réseau actuel en tenant mieux compte, pour les futurs, par exemple cinq arrondissements consulaires, des contours des départements et des régions ce qui n'est présentement pas le cas partout. Dans cet esprit, on analyse un certain nombre de variantes possibles.

J'aimerais souligner que le but de mon exposé est en premier lieu d'ouvrir une discussion avec vous, afin de connaître vos réactions et remarques. Parmi les thèmes de la conférence consulaire qui se déroulera à Paris à partir du 13 mai se trouve précisément ce projet de réaménagement. Je suis conscient de courir un certain risque en confrontant la communauté suisse de France maintenant déjà, à un stade peu avancé du projet, à ce

genre de réflexion. Par ailleurs, je ne suis pas en faveur d'une politique dite du « fait accompli ». Persuadé de l'importance d'une information réciproque claire dès le commencement, je suis d'avis qu'il faut aussi savoir écouter d'abord les considérations de celles et de ceux directement concernés par une restructuration. De toute évidence, il s'agit du maintien de la confiance, de la bonne volonté et de l'esprit de collaboration, attitudes qui nous sont particulièrement chères et qui ont toujours caractérisé l'importante et ancienne communauté suisse de France. Dans ce contexte, M. Thomas Borer, secrétaire général adjoint du département, a déjà eu un entretien avec M. Jean-Jacques Cevey, président de l'Organisation des Suisses de l'étranger et ancien président du Conseil national, ainsi qu'avec M. Rudolf Wyder, directeur du Secrétariat des suisses de l'étranger.

S'il devait y avoir création d'un voire de deux Centre(s) Consulaire(s) et Administratif(s) en France ou des

restructurations, - l'étude tentera de le démontrer - ce réaménagement entraînera la fermeture de certains postes et éventuellement l'ouverture d'un nouveau.

Mais rassurez-vous, les représentations susceptibles d'être fermées seront, dans la mesure du possible, transformées en consulats, sans arrondissement consulaire, avec désignation d'un consul honoraire disponible et bien introduit sur place, ceci pour permettre de continuer à maintenir d'étroites relations avec la colonie suisse et les autorités de l'arrondissement consulaire.

Au terme de cette étude à la fin de cette année, la direction du département fédéral des affaires étrangères sera à même d'arrêter son choix sur les mesures proposées. Comme je l'ai déjà dit, cette réorganisation devra permettre de faire des économies d'infrastructures et de personnel tout en maintenant un haut niveau de prestations. Si nous arrivons à la conclusion qu'il y aurait peu d'économies réalisées et que le

niveau des prestations en pâtirait, il va sans dire que nous renoncions à ce réaménagement. Nous ne voulons pas restructurer pour restructurer.

Par contre, si des restructurations s'avéraient nécessaires, elles pourraient débuter dans la seconde moitié de 1997. A cette date, nous pourrions également nous appuyer sur l'expérience du projet en Allemagne.

Quoi qu'il en soit, nous continuerons le dialogue déjà commencé avec l'Organisation des Suisses de l'étranger à Berne et avec M. le président de l'Union des Associations Suisses en France à propos de ces questions. A l'issue de la conférence consulaire qui se tient à Paris, il nous sera peut-être déjà possible de vous en dire un peu plus sur ce projet. Je suis prêt, assisté surtout par M. Crettol, à répondre à vos questions et je suis très sensible et intéressé à entendre vos commentaires. Je vous remercie de votre attention.

Maison Suisse de Retraite

23, avenue Jean-Jaurès - 92130 Issy-les-Moulineaux

Etablissement pour personnes du 3^{ème} âge

- Priorité aux Suisses et Doubles-Nationaux
- Accueil personnalisé
- Pension complète - prix modérés
- Studios ou appartements deux pièces pour couple avec kitchenette et sanitaire
- Assistance médicale et soins
- Salon de coiffure
- Animations
- Espaces de détente
- Grand jardin
- Liaison avec l'Hôpital Suisse mitoyen
- Suivi Sécurité Sociale et Mutuelles
- Métro à 100 m ; station « Mairie d'Issy »

Renseignements et inscriptions :

Monsieur André GRASSET, Directeur

23, avenue Jean-Jaurès - 92130 Issy-les-Moulineaux

Tél. : 46 42 21 41

Le soussigné autorise la Maison Suisse de Retraite à Issy-les-Moulineaux à l'inscrire sur la liste des :

- Membres à cotisation annuelle de 100 F par personne
- Membres à cotisation unique pour 10 ans de 1 000 F au minimum

Nom/Prénom :

Adresse :

Date/Signature

PUBLICITÉ

Publicité

L'ouvrage de référence le plus complet sur plus de 400 écrivains suisses. Notices biographiques et littéraires, chronologie des œuvres, sources d'information, index :

Alain Nicollier et
Henri-Charles Dahlem

DICTIONNAIRE DES ÉCRIVAINS SUISSES D'EXPRESSION FRANÇAISE

précédé de lettres de Jean d'Ormesson, Hirokuni Kabuto, Denis Hollier et Roger Francillon. 2 vol. reliés, 1056 p., FF 750 (Suisse sFr 178). En librairie ou Éditions GVA SA, cp 135 Champel, 1211 Genève 12, fax 19 41 22 311 25 56.